

Votants : 76
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 29 mars 2019
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 9 avril 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 8 avril 2019

HABITAT – CONVENTION CADRE EPF-CAN - ACTIONS CENTRES-BOURGS ET CENTRES VILLES - AVENANT N°2

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Patrice VIAUD

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Marie-Christelle BOUCHERY à Patrice VIAUD, Christelle CHASSAGNE à Alain BAUDIN, Alain GRIPPON à Marc THEBAULT, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Anne-Lydie HOLTZ à Marie-Paule MILLASSEAU, Agnès JARRY à Jeanine BARBOTIN, Dominique JEUFFRAULT à Jacqueline LEFEBVRE, Rabah LAICHOURE à Michel HALGAN, Josiane METAYER à Pascal DUFORESTEL, Michel PANIER à Jérôme BALOGE

Titulaires absents suppléés :

Dany MICHAUD par Jean-Claude CHATELIER

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Yamina BOUDAHMANI, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Fabrice DESCAMPS, Isabelle GODEAU, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Christelle CHASSAGNE, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Rabah LAICHOURE, Josiane METAYER, Michel PANIER

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190411-C48-04-2019-DE
Date de télétransmission : 11/04/2019
Date de réception préfecture : 11/04/2019

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 8 AVRIL 2019

HABITAT – CONVENTION CADRE EPF-CAN - ACTIONS CENTRES-BOURGS ET CENTRES VILLES - AVENANT N°2

Monsieur **Jacques BILLY**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Par délibération du Conseil d'Agglomération du 8 décembre 2016, la Communauté d'Agglomération du Niortais a approuvé la convention-cadre « aménagement des centres-bourgs et centres-villes » à passer avec l'Etablissement Public Foncier Nouvelle-Aquitaine.

Engagée pour une durée de 5 ans, cette convention-cadre permet d'agir, en partenariat avec les communes membres de la CAN, en faveur de l'aménagement des centres-bourgs et centres-villes ».

Depuis son approbation, la convention-cadre a fait l'objet d'un avenant n°1, validé en Conseil d'Agglomération du 25 juin 2018. Cet avenant a permis d'intégrer le calendrier d'avancement de l'OPAH communautaire et la mise en œuvre de la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville de Niort signée le 16 juillet 2018.

Un nouveau Plan Pluriannuel d'Intervention (PPI) de l'Etablissement Public Foncier Nouvelle-Aquitaine, qui couvre la période 2018-2022, a été approuvé lors du conseil d'administration du 28 novembre 2018.

Aussi, il convient d'actualiser la convention-cadre, via un avenant n°2, en y intégrant les évolutions contenues dans ce nouveau PPI et en permettant la signature de nouvelles conventions opérationnelles sur la durée de ce PPI. Le terme de la convention-cadre s'en trouve modifié. Il passe du 5 mai 2022 au 31 décembre 2022.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Valider l'avenant n°2 à la convention-cadre « aménagement des centres-bourgs et centres-villes,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président délégué, à signer l'avenant n°2 à la convention-cadre « aménagement des centres-bourgs et centres-villes » ainsi que tout autre document relatif à cet avenant.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jacques BILLY

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190411-C48-04-2019-DE
Date de télétransmission : 11/04/2019
Date de réception préfecture : 11/04/2019